



Projet de territoire



Pour que demain nous appartienne !

En décembre, focus sur le deuxième des 4 piliers qui structurent le projet de territoire du Pays de Lunel.

Pilier n°2

Si la mise en œuvre des politiques sociales en faveur des différentes catégories de public ciblé (public en insertion, jeunes, personnes âgées..) et les divers dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi constituent un cadre favorable à leur insertion, ils ne suffisent pas à favoriser leur intégration pérenne au sein de la société. L'action sociale à développer doit être considérée comme un élément majeur de la dynamique territoriale dont la portée dépasse les publics en insertion et vise un développement global incluant l'ensemble des habitants du Pays de Lunel.

Pilier n°2 :

« Promouvoir une solidarité territoriale pour lutter contre l'exclusion, la prévenir et favoriser l'intégration et la participation sociale des publics en difficulté »

Principes directeurs :

- Territorialiser l'action sociale, mobiliser de l'intelligence collective, promouvoir de nouvelles pratiques sociales pour développer la cohésion sociale sur le territoire
- Développer une approche partenariale des problématiques

repérées sur le territoire dans la mise en œuvre des Politiques Sociales (Insertion et Accès à l'emploi, politiques en faveur de la jeunesse, des personnes âgées...)

- Créer les conditions d'accès à l'autonomie des personnes et des familles
- Garantir une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire
- Intervenir en amont sur les causes de l'exclusion par l'organisation d'actions de prévention
- Apporter des réponses concrètes et adaptées aux besoins réels des populations.
- Faciliter la mixité sociale

Axe 1 : Favoriser le parcours résidentiel des publics en insertion (publics prioritaires) et leur accès au logement

Il s'agit d'une action prioritaire pour le Pays de Lunel pour développer, formaliser et coordonner l'ensemble des étapes du parcours résidentiel et favoriser l'intégration socio-professionnelle des jeunes par l'accès à un logement autonome.

Projets réalisés ou en cours :

- Dispositifs d'hébergement d'urgence : protocole d'accord pour l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violence conjugale, gestion des deux appartements de secours.



Atelier d'éveil animé par le RAM



Hébergement d'urgence à Saussines



Réunion d'information à la Mission Locale



- Réalisation d'un diagnostic et d'une étude de faisabilité pour la création d'une résidence sociale.

Propositions opérationnelles pour 2012- 2014 :

- Ouverture de l'appartement de secours à Marsillargues.
- Mise en place d'une mission logement pour améliorer les conditions d'accès au logement en partenariat avec les bailleurs privés, au profit des plus modestes.

1^{ères} propositions opérationnelles pour 2014- 2021 :

- Ouverture d'une résidence sociale.

Axe 2 : Accompagner les publics vers l'insertion sociale et professionnelle

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de Lunel a pour but de lutter contre l'exclusion et de prévenir la marginalisation des publics les plus démunis. Pour ce faire, il assure une mission d'accompagnement des allocataires du RSA.

A l'avenir, le CIAS doit évoluer vers une véritable plateforme de l'action sociale territoriale.

Projets réalisés ou en cours :

- Mission d'accompagnement social des allocataires du RSA (célibataires sans enfant à charge).
- Création du service de domiciliation administrative (CIAS).
- Soutien MLI/PLIE/Régie d'emploi et de services.

Propositions opérationnelles pour 2012- 2014 :

- Expérimentation d'actions collectives (Développement des compétences sociales) pour faire évoluer le CIAS vers une véritable plateforme de l'action sociale territoriale.

Axe 3 : Favoriser l'accès aux droits sociaux dans la proximité/ promouvoir la restauration du lien social

Projets réalisés ou en cours :

- Mise en place du dispositif PARADS (cadre : Charte territoriale de cohésion sociale).
- Essaimage des points solidarité (points solidarité St-Just - Lunel- Viel).

Propositions opérationnelles pour 2012- 2014 :

- Définition d'une politique intercommunale en faveur des personnes âgées.

- Développement et coordination des points solidarité.
- Réorganisation et harmonisation de la distribution de l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire.

Axe 4 : Développer des actions en faveur de la petite enfance et jeunesse

Projets réalisés ou en cours :

- Développement du RAM (Relais Assistant-e-s Maternel-le-s).
- Mise en place de la convention APS 34 (prévention de la délinquance).

Propositions opérationnelles pour 2012- 2014 :

- Création et gestion d'un CLSH (Centre de Loisirs sans Hébergement) intercommunal.
- Définition d'une politique jeunesse.

1^{ères} propositions opérationnelles pour 2014- 2021 :

- Mise en place d'un CISP (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance).

Centre Intercommunal d'Action Sociale et le Relais Assistante Maternelle
386, avenue des Abrivados à Lunel



Le mois prochain :

Pilier n°3

Un territoire fier de ses traditions et de ses racines qui préserve, conforte et valorise son identité culturelle et patrimoniale



Téléchargez la totalité du projet sur www.paysdelunel.fr